

BALYO

Société anonyme

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 Arcueil

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

SIRIS

103, rue de Miromesnil

75008 Paris

SARL au capital de 800.000€

449 272 392 R.C.S Paris

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BALYO

Société anonyme

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 Arcueil

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société BALYO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1) Comptabilisation du chiffre d'affaires "Bill and Hold"

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

Depuis 2021, le groupe exerce une part significative de son activité au travers des ventes de Kits Robotiques.

Le chiffre d'affaires « Kits robotiques » est comptabilisé dès la mise à disposition au client dans une zone de stockage dédiée, et par conséquent comptabilisé avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer

(« Bill-and-hold »). Cette méthode de comptabilisation implique un suivi spécifique des kits robotiques produits et stockés dans la zone de stockage dédiée.

Ces éléments nous ont conduit à considérer la comptabilisation du revenu « Bill and Hold » comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux pour vérifier la réalité du chiffre d'affaires comptabilisé.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté notamment à :

- Analyser les termes contractuels et engagements de la société avec le client afin de confirmer que les caractéristiques du contrat correspondent à du chiffre d'affaires « Bill and Hold » ;
- Comprendre le processus de suivi mis en place l'entreprise ;
- Participer à l'inventaire physique des Kits Robotiques présents dans la zone de stockage dédiée ;
- Rapprocher, sur la base d'un échantillon, le chiffre d'affaires ainsi comptabilisé avec les bons de commandes reçus, l'existence dans l'inventaire physique ou la preuve de sortie de la zone de stockage dédiée à l'initiative du client.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

2) Estimation du chiffre d'affaires à terminaison sur projets

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux

Risque identifié

BALYO SA exerce une part significative de son activité au travers de contrats pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement du projet. L'avancement mesuré à la clôture découle du ratio entre les coûts cumulés encourus et comptabilisés en charges et les coûts à terminaison estimés sur le projet.

Le chiffre d'affaires et la marge à comptabiliser sur l'exercice (ainsi que, le cas échéant, toute provision pour perte à terminaison), dépendent donc directement des estimations à terminaison faites sur les projets et de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

L'exercice du jugement pour déterminer ces estimations n'en demeure pas moins significatif, compte tenu des aléas pesant nécessairement sur des opérations longues ou complexes.

Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations à terminaison sur projet comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux sur la revue des contrats à long terme.

Notre réponse

Nous avons ciblé les projets dont le profil de risque est le plus important (en fonction de critères tels que la taille, le niveau de technicité de la réalisation, le taux de marge à terminaison) et, pour chacun de ces projets, nous avons :

- Analysé les termes contractuels et engagements de la société ;
- Rencontré les responsables de projet et pris connaissance des risques, aléas et évolutions sur le projet ;
- Rapproché le chiffre d'affaires estimé à terminaison de données contractuelles ou formelles ;
- Corroboré le degré d'avancement au regard des explications fournies par les responsables de projets ou, selon les cas, à partir de documents techniques, de correspondances avec les clients concernés ou d'analyses dédiées, et de l'état de remontée des coûts ;
- Revu les estimations de coûts futurs à partir d'éléments sources probants tels que des contrats signés ou des devis, les fiches de suivi de coûts ;
- Le cas échéant, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et provisions constituées face aux risques et incertitudes pesant sur le projet, en consultant la documentation disponible (scénarios ou analyses préparées par la société, correspondances avec le client ou avec des experts, etc.) et en nous appuyant sur notre expérience acquise au cours des exercices précédents.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25 novembre 2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 1er juillet 2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la neuvième et quinzième année de leur mission sans interruption, soit dans la huitième année depuis que les titres sont admis sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2025

Les commissaires aux comptes

SIRIS

Deloitte & Associés

 *Gérard Benazra*

 *Bénédicte Sabadie*

Gérard BENAZRA

Bénédicte SABADIE

Comptes statutaires établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

Bilan – Actif

BALYO Bilan - Actif en euros	Notes	31/12/2024			31/12/2023
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	3				
Concessions, brevets, droits similaires	3	766 327	(613 414)	152 913	176 315
Fonds commercial					
Immobilisations en cours incorporelles	3				
Avances,acomptes immob.Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3	1 366 179	(1 130 416)	235 763	151 803
Autres immobilisations corporelles	3	1 741 427	(1 186 530)	554 897	631 279
Immobilisations en cours corporelles					
Avances et acomptes	3				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	188 128	(188 128)		1 000
Créances rattachées à participations	3	7 363 826	(4 074 200)	3 289 626	9 311 995
Autres titres immobilisés					
Prêts	3				
Autres immobilisations financières	3	806 057		806 057	502 791
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		12 231 944	(7 192 688)	5 039 256	10 775 183
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	4 259 316	(1 347 730)	2 911 586	3 745 296
En-cours de production de biens		20 476		20 476	
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	4	4 813 896	(161 155)	4 652 741	3 239 501
Marchandises	4	156 592		156 592	223 979
Avances, acomptes versés/commandes	4	491 410		491 410	210 173
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	23 124 027		23 124 027	14 540 242
Autres créances	5	5 971 761		5 971 761	3 044 332
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	6	38 855	(5 218)	33 637	18 060
Disponibilités	6	18 930 523		18 930 523	3 250 589
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	410 475		410 475	286 602
TOTAL ACTIF CIRCULANT		58 217 331	(1 514 104)	56 703 227	28 558 773
Frais émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		60 713		60 713	39 955
TOTAL ACTIF		70 509 988	(8 706 792)	61 803 196	39 373 911

Bilan – Passif

BALYO		31/12/2024	31/12/2023
Bilan - Passif en euros	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	13 372 426	2 749 259
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	28 141 029	6 705 531
Réserves	8	-	
Réserve légale	8	15 200	15 200
Réserves statutaires ou contractuelles	8	-	
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	8	-	
Autres réserves	8	48 000	48 000
Report à nouveau	8	(159 590)-	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8	(14 701 644)	(6 864 905)
Subventions d'investissements	8	902	902
Provisions réglementées		-	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		26 716 323	2 653 986
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	11		
Avances conditionnées	11	573 820	653 820
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		573 820	653 820
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10	1 100 932	982 174
Provisions pour charges	10	435 785	435 785
TOTAL PROVISIONS		1 536 717	1 417 959
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles		8 688	3 169 556
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	6 161 944	8 530 241
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	11		39 569
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	648 949	361 922
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	12 794 494	12 145 834
Dettes fiscales et sociales	12	3 014 770	2 682 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12		72 779
Autres dettes	12	7 053 850	4 823 528
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	12	2 597 361	2 523 977
TOTAL DETTES		32 280 056	34 349 977
Ecarts de conversion passif		696 281	298 168
TOTAL PASSIF		61 803 196	39 373 911

Compte de résultat

BALYO			
Compte de résultat en euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue		19 275 029	22 102 716
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14.1	19 275 029	22 102 716
Production stockée		1 380 374	2 400 895
Production immobilisée		132 067	331 881
Subventions d'exploitation		62 797	334 573
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14.3	877 728	376 193
Autres produits	14.5	25 205	802
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		21 753 199	25 547 059
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		101 461	
Variation de stock (marchandises)			-223 979
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		10 656 519	10 676 784
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		296 271	531 109
Autres achats et charges externes	14.4	8 302 035	9 463 675
Impôts, taxes et versements assimilés	14.4	512 493	439 073
Salaires et traitements	14.4	9 744 816	7 409 346
Charges sociales	14.4	4 028 204	2 934 861
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	271 040	584 950
Dotations aux provisions sur actif circulant		564 109	944 776
Dotations aux provisions pour risques et charges		130 000	550 000
Autres charges	14.4	92 882	86 145
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		34 699 830	33 396 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		(12 946 631)	(7 849 680)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		183 125	209 283
Reprises sur provisions et transferts de charges		100 000	72 980
Différences positives de change		11 243	12 183
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 337
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		294 368	305 782

CHARGES FINANCIERES

Dotations financières aux amortissements et provisions	25 345	42 805
Interêts et charges assimilées	3 196 940	283 859
Différences négatives de change	16 645	13 444
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 828	3 365

TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3 248 758	343 473
--------------------------------------	------------------	----------------

RESULTAT FINANCIER	-2 954 390	(37 691)
---------------------------	-------------------	-----------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(15 901 020)	(7 887 371)
--------------------------------------	---------------------	--------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98 207	33 700
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150	191
Reprises sur provisions et transferts de charges		50 000

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	98 357	83 891
---	---------------	---------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 027	1 667
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	67 033	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 060	1 667
--	---------------	--------------

RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 297	82 224
------------------------------	---------------	---------------

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 174 079)	(940 241)

TOTAL DES PRODUITS	22 145 925	25 936 733
---------------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	36 847 569	32 801 639
--------------------------	-------------------	-------------------

BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	(14 701 644)	(6 864 905)
---	---------------------	--------------------

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Événements marquants.....	7
1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2023	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1 Principe d'établissement des comptes.....	9
2.2 Immobilisations incorporelles.....	9
2.3 Immobilisations corporelles.....	9
2.4 Immobilisations financières	10
2.5 Stocks et Créances	10
2.6 Valeurs mobilières de placement	11
2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
2.8 Opérations en devises étrangères	11
2.9 Provisions pour risques et charges	11
2.10 Indemnité de départs à la retraite	11
2.11 Emprunts	12
2.12 Subventions publiques à recevoir.....	12
2.13 Chiffres d'affaires	12
2.14 Résultat financier	13
2.15 Résultat exceptionnel	13
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	14
Note 4 : Stocks	15
Note 5 : Créances	15
Note 5.1 : Créances clients	15
Note 5.2 : Etats des créances	16
Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie	17
Note 7 : Comptes de régularisation	18
Note 8 : Capitaux propres	19
Note 8.1 : Variations des capitaux propres.....	19

<i>Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i>	<i>20</i>
<i>Note 8.4 : Distribution de dividendes.....</i>	<i>22</i>
Note 9 : Instruments de capitaux propres.....	22
<i>Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises</i>	<i>22</i>
<i>Note 9.3 : Actions gratuites.....</i>	<i>22</i>
Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation	23
Note 11 : Dettes financières	25
Note 12 : Echéances des dettes à la clôture	28
Note 13 : Détail des charges à payer.....	28
Note 14 : Résultat d'exploitation	29
<i>14.1 : Chiffre d'affaires</i>	<i>29</i>
<i>14.2 : Subventions.....</i>	<i>29</i>
<i>14.3 : Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>29</i>
<i>14.4 : Charges d'exploitation</i>	<i>30</i>
<i>14.5 : Autres produits.....</i>	<i>30</i>
Note 17 : Impôts sur les bénéfices.....	31
Note 18 : Parties liées.....	32
Note 19 : Engagements donnés et reçus	32
<i>19.1 Indemnité de départ à la retraite.....</i>	<i>32</i>
<i>19.2 Baux commerciaux.....</i>	<i>33</i>
<i>19.3 Garanties données et reçues</i>	<i>34</i>
<i>19.4 Engagements liés aux contrats.....</i>	<i>34</i>
Note 20 : Effectifs.....	35
Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture	35
Note 22 : Tableau des filiales et participations.....	35
Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	35

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers de synthèse sur 2 exercices tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 10 mars 2024.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2007, la Société BALYO (Société anonyme de droit français) a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, leur fabrication et leur commercialisation dans tous les secteurs.

Adresse du siège social :

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine, 94110 Arcueil, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 563 029 RCS de Créteil.

La société BALYO est ci-après dénommée la « Société ».

1.2 Événements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Le 30 juin 2024 :** La société Balyo a Tupé ses filiales Lidence et Mowo. Ces fusions ont généré un mali de fusion de 733K€.
- **Le 21 mars 2024 :** BALYO a conclu avec succès un prêt d'actionnaires avec son principal actionnaire, SVF II STRATEGIC INVESTMENTS AIV LLC, une filiale de SoftBank Group, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 12 M€.
- **Le 24 octobre 2024 :** BALYO a procédé à une augmentation de capital par conversion d'une partie des Obligations Convertibles pour un montant nominal de 539 K€, et d'une prime d'émission de 2 089 K€ par émission de 6 738 037 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune.
- **Le 22 novembre 2024 :** BALYO a procédé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 36,6 M€ par l'émission de 126 051 546 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,29 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par conversion des Obligations Convertibles (non converties lors de l'opération du 24 octobre 2024), par

compensation d'une dette envers l'actionnaire principal, et par versement en espèces. Le détail est présenté dans l'état de variation des capitaux propres.

1.3 Impact des crises internationales sur les comptes au 31 décembre 2024

Les crises internationales peuvent avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités à l'international.

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires direct avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes des conflits internationaux qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production des kits robotiques en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie;
- Rallongement des délais d'approvisionnement de base truck pour les projets vendus en direct.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2018-07 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 31 décembre 2024 a été retenue par le Conseil d'administration sur la base de la trésorerie disponible et ses hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et de la marge.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en actifs.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de titres de participation et de dépôts de garantie.

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention
BALYO INC	USA	100%
BALYO APAC	SINGAPORE	100%

Les créances financières détenues envers les filiales sont classées en immobilisations financières.

2.5 Stocks et Créances

Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Disponibilités ».

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 19.1.

2.11 Emprunts

La Société a contracté des emprunts sur la période soumis à intérêts, et les autres emprunts sont classés en dettes financières.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

2.13 Chiffres d'affaires

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients.

Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types de la Société incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Vente de Kits Robotiques

Le produit est comptabilisé au moment où le contrôle des actifs est transféré au client. Le transfert du contrôle dépend notamment des termes contractuels et des incoterms applicables et peut parfois intervenir avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Le Groupe retient le produit des ventes de marchandises évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou due, nette des retours, rabais, gestes commerciaux et remise sur volume.

Prestations de services

Ces services (assemblage sur chariot de base ou installations des robots sur site client) sont vendus soit en contrats propres avec le client, soit ils font partie d'une offre groupée de vente de kit robotiques à un client. À l'heure actuelle, le Groupe considère les équipements et les services comme des livrables distincts et affecte la contrepartie entre ces livrables selon la méthode du prix de vente. Étant donné que le service d'assemblage ou d'installation est un service permanent qui est reçu et consommé par les clients simultanément à la performance de l'entité, le Groupe comptabilise les produits de ce service à la délivrance de la prestation.

Contrats « Projet » :

La majorité des contrats « Projets » signés par le Groupe BALYO permet un transfert de contrôle progressivement de l'actif vendu (installation de kit robotiques dans une solution complète) à son client. Le chiffre d'affaires est donc reconnu en fonction du stade d'avancement. Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

En effet, conformément au §35 d'IFRS15, la prestation effectuée par BALYO ne crée pas un actif que BALYO pourrait utiliser autrement, et BALYO a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Pour ces contrats, le pourcentage d'avancement est déterminé pour chacun des projets en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet.

Maintenance :

Ces services sont vendus soit seuls dans des contrats avec les clients, soit groupés avec la vente du véhicule à un client. À l'heure actuelle, le Groupe comptabilise les équipements et les services sous forme de livrables distincts. Le Groupe comptabilise le produit des services en fonction du stade d'avancement. Le Groupe n'ayant aucune expérience ni indication concernant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de maintenance, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres produits et services accessoires :

Certains services ou produits accessoires vendus (SAV, etc.), le transfert du contrôle a lieu à un moment précis et le chiffre d'affaires doit être comptabilisé immédiatement lors de la délivrance du service ou du produit.

La Société fabrique et commercialise des automatismes sur chariots manuels.

2.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement :

- Aux produits et charges générés par les VMP ;
- La provision pour risque financier ;
- Ainsi que des intérêts de compte courant pour lesquels la société applique un taux de 2% à Balyo INC depuis 2018 et 0,5% à Balyo APAC.

2.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits hors activités ordinaires de la Société constituent le résultat exceptionnel et sont principalement constitués de dotations aux provisions pour risques.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	31/12/2024
Concessions, brevets, droits similaires	721 057	45 270		766 327
Immobilisations incorporelles en cours				
Total immobilisations incorporelles	721 057	45 270		766 327
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 087 086	279 093		1 366 179
Installations générales, agencements, aménagements	734 025	20 683		754 708
Matériel de transport	31 182			31 183
Matériel de bureau, informatique, mobilier	896 020	60 625	1 108	955 536
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 748 313	360 401	1 108	3 107 606
Autres participations	13 675 325		6 123 371	7 551 954
Prêts et autres immobilisations financières	502 790	303 267		806 057
Total immobilisations financières	14 178 114	303 267	6 123 371	8 358 012
TOTAL GENERAL	17 647 484	708 938	6 124 479	12 231 944

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Concessions, brevets, droits similaires	544 742	68 672		613 414
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	544 742	68 672		613 414
Installations techniques, matériel et outillages industriels	935 284	195 133		1 130 416
Installations générales, agencements, aménagements	210 363	93 779		304 143
Matériel de transport	6 784	6 237		13 021
Matériel de bureau, informatique, mobilier	812 800	57 675	1 109	869 366
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 965 232	352 824	1 109	2 316 946
Autres participations	4 362 328		100 000	4 262 328
Prêts et autres immobilisations financières	-			-
Total immobilisations financières	4 362 328		100 000	4 262 328
TOTAL GENERAL	6 872 302	421 496	101 109	7 192 688

Réparation des dotations aux amortissements	31/12/2024
Dotations aux amortissements d'exploitation	271 040
Dotations aux amortissement financières	
Dotations aux amortissement exceptionnelles	67 033
Amortissements des immobilisations reçues lors des TUP	83 423
TOTAL GENERAL	421 496

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'explique principalement par :

- L'achat de logiciel pour 45K€
- L'achat de matériel informatique pour 60 K€
- Des immobilisations reçues lors des TUP d'un montant brut de 147K€

La variation des immobilisations financières s'explique principalement par les flux sur les créances rattachées Balyo Balyo Apac.

Note 4 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières et autres approvisionnements	4 259 316	4 545 296
Produits intermédiaires et finis	4 834 372	3 384 277
Marchandises	156 592	223 979
Total stocks brut	9 250 280	8 153 552
Dépréciation des stocks de matières premières	(1 347 730)	(800 000)
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	(161 155)	(144 776)
Total dépréciation des stocks	(1 508 885)	(944 776)
Total des stocks	7 741 395	7 208 776

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV, et les produits finis sont essentiellement liés aux stocks de chariots produits ou en cours de production.

Note 5 : Créances

Note 5.1 : Créances clients

	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients & cptes rattachés	20 918 722	13 159 551
Créances cédées	-	-
Créances douteuses	-	-
Factures à établir	2 205 305	2 226 419
Dépréciation créances clients		(845 728)
Total créances clients	23 124 027	14 540 242

Les échéances des créances clients sont les suivantes pour les deux exercices présentés :

Affectation créances Clients par échéance	31/12/2024	31/12/2023
Part non échu	1 204 547	1 253 596
Echu à moins de 90 jours	13 386 724	2 296 608
Echu entre 90 jours et quatre mois	1 922 712	251 912
Echu entre quatre mois et douze mois	1 856 972	2 881 062
Echu au-delà de douze mois	2 547 767	6 476 371
Total clients et comptes rattachés	20 918 722	13 159 551

Affectation créances Clients par Typologie	31/12/2024	31/12/2023
Amazon	-	-
Hyster Yale Group		
Linde - Kion	5 218 471	4 431 649
Autres	8 121 391	205 335
Interco	7 578 860	8 522 567
Total clients et comptes rattachés	20 918 722	13 159 551

Note 5.2 : Etats des créances

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2024 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2024		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	8 169 883		8 169 883
Total de l'actif immobilisé	8 169 883	-	8 169 883
De l'actif circulant			
Créances clients	23 124 027	23 124 027	
Personnel et comptes rattachés	17 484	17 484	
Etat - Crédit Impôt Recherche			
Créances sur l'Etat	5 541 189	5 541 189	
Avances et acomptes versés sur commandes		-	
Fournisseurs débiteurs		-	
Autres créances	413 088	413 088	
Complément de prix BSA	-	-	
Total de l'actif circulant			-
Charges constatées d'avance	410 475	410 475	
Total général	37 676 147	29 506 263	8 169 884

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont la part relative à la sous-traitance est contestée par l'administration fiscale à hauteur de 286 K€. La Société conteste la décision de

l'administration fiscale, à cet effet, cette somme a été comptabilisée en provision pour risques et charges dans son intégralité par mesure de prudence.

L'administration a appliqué ce même raisonnement concernant la part de sous-traitance des montants de CIR pour les années 2018, 2019 et 2020 et a déduit à ce titre provisoirement les montants correspondant des demandes de remboursements des CIR concernés. La Société a déposé une demande en contentieux sur le CIR 2018 et 2019 afin d'obtenir le remboursement des sommes retenues, soit un montant de 565 K€. A ce jour, le contentieux est toujours en cours.

Au 31 décembre 2024, le montant de la créance de CIR s'élève donc à 3.040K€ et se décompose de la façon suivante :

- CIR 2024 : 1.174K€
- CIR 2023 : 940K€
- CIR 2021 : 18 K€
- CIR 2020 : 57 K€ ;
- CIR 2019 et 2018 : 565 K€ ;
- CIR 2017, 2016 et 2015 : 286 K€.

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actions propres	33 637	18 060
Comptes à terme	14 000 000	-
Comptes bancaires et caisse	4 930 523	3 228 559
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	18 964 160	3 246 619

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Energie	13 667	6 833
Locations immobilières et charges locatives	246 792	182 874
Taxe foncière		
Honoraires	32 593	17 026
Maintenance	63 514	36 579
Annonces / Communication		19 043
Télécom	32 853	11 659
Assurances	17 675	369
Frais de déplacements	49	11 706
Autres	3 333	513
Total des charges constatées d'avance	410 475	286 602

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et financières et correspondent pour l'essentiel à des charges de maintenance de logiciels, de prime d'assurances et des charges de loyers.

Note 8 : Capitaux propres

Note 8.1 : Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2024 s'analyse comme suit :

BALYO								
Variation des capitaux propres	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	34 365 737	2 749 259	6 705 530	63 200	0	(6 864 905)	902	2 653 985
Affectation du résultat 2023			(6 705 314)		(159 590)	6 864 905		-
Amortissements dérogatoires								
Résultat net 2024						(14 701 644)		(14 701 644)
Exercices de BSPCE	-							-
Augmentation de capital en numéraire	68 933 332	5 514 667	14 476 000					19 990 667
Augmentation de capital par compensation de créance	46 313 793	3 705 103	9 725 897					13 431 000
Augmentation de capital par conversion emprunt obligataire	17 542 458	1 403 397	4 357 720					5 761 117
Frais d'augmentation de capital			(418 803)					(418 803)
Remboursement des obligations (572 obligations)								-
Paielements en actions								-
Autres								-
Au 31 décembre 2024	167 155 320	13 372 425	28 141 029	63 200	(159 590)	(14 701 644)	902	26 716 323

Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 13 372 425,60 €. Il est divisé en 167 152 620 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées et 2 700 actions de préférence d'un montant nominal de 0,08 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La société détient également 72 242 actions propres comptabilisées en VMP pour une valeur de 38 855€ au 31 décembre 2024.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2024	31/12/2023
Capital (en euros)	13 372 425,60	2 749 259
Nombre d'actions	167 155 320	34 365 737
Valeur nominale (en euros)	0,08	0,08

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
	Au 31 décembre 2023	2 749 259	6 705 530	34 365 737	
13 juin 2024	Imputation du résultat en prime d'émission		(6 705 530)		
23 octobre 2024	Augmentation de capital	539 043	2 088 791	6 738 038	0,08
22 novembre 2024	Augmentation de capital	10 084 124	26 052 238	126 051 546	0,08
	Au 31 décembre 2024	13 372 426	28 141 029	167 155 320	

Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises L'ensemble des plans présents au 31 décembre 2022 ont été caducs en 2023 **à la suite du** changement de contrôle de la société fin novembre 2023.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés.

Note 9.3 : Actions gratuites

Date	Type	Nombre d'actions émises	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
29/09/2020	AGADP	16 700	1 550	15 150	2 700	2 700
31/03/2021	AGADP	1 000	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024		17 700	1 550	15 150	2 700	2 700

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Litiges et passifs

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe. Au 31 décembre 2024 un litige avec un fournisseur a été provisionné pour un montant de 500.000€.

Provision pour garantie

La Société accorde à ses clients une garantie contractuelle pour les produits livrés (en Europe 2 ans à compter de la date de livraison où 6.000 heures d'usage, dans le reste du monde 1 an à compter de la date de livraison pour un usage illimité).

L'essentiel des appels en garantie sont transmis par les 2 principaux partenaires de la Société (LMH et Hyster-Yale) qui avancent en trésorerie les coûts de réparation engagés auprès des clients finaux et lui demandent le remboursement sur base de rapports qui détaillent chacune des réparations effectuées.

La Société est amenée régulièrement à contester une partie des appels en garantie qu'elle juge non contractuel. Ce n'est que lorsque les parties sont d'accord que ses appels sont payés.

L'analyse des statistiques d'appel en garantie collectées a permis à la Société d'estimer au 31 décembre 2022 une provision pour garantie pour l'ensemble du parc de produits finis installés et encore sous garantie à cette date.

La Société a enregistré dans les comptes clos au 31 décembre 2024 en coût des ventes d'une part des appels en garantie acceptés au titre des exercices antérieurs pour un montant global de 440 K€, et d'autre part une provision pour garantie de 538 K€ correspondant aux appels en garantie probables mais non encore reçus et/ou acceptés relatifs au parc de produits finis installés et encore sous garantie au 31 décembre 2024.

La dotation est comptabilisée dans les coûts des ventes.

Provision pour impôts

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont le montant est contesté partiellement à hauteur de 286 K€. L'administration a déduit ce montant des demandes de remboursement des CIR 2018 et 2019 effectués en 2020. Elle a appliqué le même raisonnement aux CIR 2018 et 2019 et déduit à ce titre provisoirement une somme complémentaire de 565K€.

A ce jour, le contrôle est toujours en cours. La Société conteste la décision de l'administration fiscale, mais par mesure de prudence elle a pris la décision de déprécier la créance pour les années 2015 à 2017, ce qui représente un montant de 286 K€.

Au 31 décembre 2023, la société a maintenu le choix de provisionner un risque complémentaire relatif à une pénalité en raison d'un décalage dans une déclaration fiscale pour 150 K€ provisionné au 31 décembre 2022.

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2024			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	-			-
Provision pour garantie	440 000	130 000	32 000	538 000
Provision pour remise en état				-
Provisions pour perte de change	42 174	20 758		62 932
Provision pour impôts	435 785			435 785
Autres provisions pour risques et charges	500 000			500 000
Total provisions pour risques et charges	1 417 959	150 758	32 000	1 536 717

Note 11 : Dettes financières

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'emprunts participatifs par des organismes publics (BpiFrance), d'emprunts auprès d'établissements de crédits ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

Evolution des dettes financières (Montant en €)	Emprunt obligataires convertibles	Emprunts	Avances conditionnées	PGE	Total
Au 01 janvier 2024	3 169 556	22 030	653 820	8 508 211	12 353 617
(+) Encaissement					
(-) Remboursement			(80 000)	(2 368 297)	(2 448 297)
(+) Intérêts capitalisés ou courus				8 688	8 688
(+/-) Autres mouvements	(3 169 556)				(3 169 556)
Au 31 décembre 2024	0	22 030	573 820	6 148 602	6 744 452

- **Avance remboursable BPI (400 K€)**

Le 8 août 2019, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 400K€ ne portant pas intérêt pour le développement de nouveaux prototypes de chargeurs sans contact permettant un chargement efficace et sécurisé pour les AGV.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 240K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en août 2019),
- Versement de 150K€ en novembre 2022
- Solde en 2023.

À la suite du succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 1^{er} janvier 2023 avec une échéance trimestrielle de 20K€.

Le solde de la dette au 31 décembre 2024 est de 210 K€.

- **Avance remboursable projet « User Journey »**

Le 31 juillet 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 892 K€ portant intérêt à hauteur de 4,06% pour le développement d'une suite outils web afin de faciliter l'accès à la robotique pour les industriels.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 223 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2026.

En cas de succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 décembre 2027, avec une échéance trimestrielle de 56K€.

Au 31 décembre 2024, le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 223 k€ ;

- **Avance remboursable Contrat ADEME**

Le 24 octobre 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 938K€ portant intérêt à hauteur de 4.06% pour le développement de flotte de véhicules autonomes pour la logistique interne d'un site industriel ou d'un site logistique.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 140 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2027.

En cas de succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 décembre 2027, avec une échéance trimestrielle de 47K€.

Au 31 décembre 2024, le solde de la dette en valeur de remboursement s'élève à 141k€.

• Obtention en 2020 d'un PGE

La société a obtenu un prêt garanti par l'Etat d'une valeur de 9 500 K€, dont les modalités sont les suivantes :

Date	Organisme prêteur	Montant alloué	Montant encaissé à la clôture	Taux d'intérêt annuel	Modalités de remboursement des propositions obtenues de prolongation au 31/12/2023
Juin 2020	CIC	3 800 K€	3 800 K€	1,40%	48 mensualités à compter de juillet 2022
Juin 2020	HSBC	1 700 K€	1 700 K€	0,47%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juin 2020	Société générale	1 000 K€	1 000 K€	1,26%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juillet 2020	BpiFrance	3 000 K€	3 000 K€	2,36%	16 versements trimestriels à compter d'octobre 2022
TOTAL		9 500 K€	9 500 K€		

L'ensemble de ce prêt de 9 500 K€ a été garanti à hauteur de 90% par l'Etat auprès des banques émettrices.

Le 13 juin 2023, la Société a signé un accord avec ses créanciers seniors concernant l'extension de ses accords de financement existants pour lesquels la Société n'était pas encapacité d'honorer les échéances de paiement à venir. En effet, les prévisions de trésorerie de BALYO établies précédemment à cet accord indiquaient des besoins de financement non couverts pour le mois de septembre 2023 en raison de flux de trésorerie d'exploitation négatifs et des échéances de remboursement des prêts bancaires garantis par l'Etat dits "PGE". Il est ainsi apparu nécessaire de décaler les remboursements des PGE et ces discussions ont abouti à un accord avec les créanciers de BALYO sur une franchise de paiement scindée en 2 périodes : une période ferme allant jusqu'au 30 septembre 2023, et une période conditionnelle allant du 1er octobre au 31 décembre 2023 sous réserve d'une levée de fonds de 10m€ (les remboursements reprenant à défaut sur la base du plan d'amortissement à janvier 2024).

Au 31 décembre 2024 le capital restant dû hors intérêts courus est de 6 573K€.

• Emprunt obligataire 2023

La société a émis un emprunt obligataire de 500 OC de valeur nominale de 10 000 euros chacune.

SoftBank a souscrit à un emprunt obligataire émis par la société et sera versé en plusieurs tirages et structuré sous forme d'obligations convertibles émises par Balyo au profit de SoftBank, à échéance du 31 octobre 2024, qui porteront intérêt à un taux annuel égal au taux le plus élevé entre (i) 10%, ou (ii) la somme de 10% et du taux SOFR en euros.

Le montant tiré par Balyo dans le cadre du Financement est convertible au choix de SoftBank, au prix suivant :

- (i). au prix de l'Offre par action, si la conversion a lieu à compter du dépôt de l'Offre mais avant la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre (c'est-à-dire la résiliation du Protocole d'Accord conformément à ses termes pour quelque raison que ce soit) ;
- (ii). au prix le plus bas entre (A) le prix de l'Offre et (B) une décote de 20% par rapport au cours de l'action Balyo à la date de la demande de conversion (sur la base du cours de bourse moyen pondéré par les volumes sur 30 jours), si la conversion a lieu à compter de la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre, et que les actions Balyo sont toujours cotées sur Euronext Paris ; et
- (iii). au prix le plus bas entre (A) le prix de l'Offre par action et (B) une décote de 20% par rapport à la juste valeur des actions Balyo, si la conversion intervient à compter de la date la plus proche entre la clôture de l'Offre et la résiliation de l'Offre et que les actions Balyo ont cessé d'être cotées sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2024, les OC ont été converties en actions

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2024			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	6 161 944	6 161 944		
Obligations remboursables en actions	8 688	8 688		
Dettes financières				
Avances conditionnées				
Groupe et associés	-	0		
Total des dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 794 494	12 794 494		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 097 399	1 097 399		
Personnel et comptes rattachés	1 475 434	1 475 434		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	441 938	441 938		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 053 850	7 053 850		
Total des dettes d'exploitation	31 631 107	31 631 107	-	-
Produits constatés d'avance	2 957 361	2 957 361		
Total général	31 631 107	31 631 107		

Note 13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 795 371	1 710 589
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues	-	-
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 795 371	1 710 589
Dettes fiscales et sociales		
Charges sociales à payer	650 947	569 311
Personnel - provisions variables	654 399	608 816
Personnel - provision congés payés	802 389	620 901
Personnel - autres charges à payer	18 647	27 011
Etat - charges à payer	78 660	119 980
Total des dettes fiscales et sociales	2 205 042	1 946 020
Intérêts courus sur concours bancaires courants	-	-
Associés - Intérêts courus sur comptes courants	-	-
Total autres dettes financières	-	-
Total général	4 000 413	3 656 608

Note 14 : Résultat d'exploitation

14.1 : Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Montants en euros	31/12/2024		31/12/2023	
	France	Exportation	France	Exportation
Production de biens	6 272 612	(6 716 480)	5 899 081	6 395 607
Production de services	2 083 537	17 635 359	2 333 152	7 474 876
Ventes de marchandises				
Autres refacturations annexes			-	-
Total Chiffre d'affaires	8 356 150	10 918 879	8 232 233	13 870 483
	19 275 029		22 102 716	

14.2 : Subventions

- Subvention projet « User Journey »

Le 31 juillet 2023, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une subvention à l'innovation de 1 338K€ pour le développement d'une suite outils web afin de faciliter l'accès à la robotique pour les industriels.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 335 K€ postérieurement à la signature du contrat,
- Les soldes en fonction de l'avance du projet jusqu'à fin 2026.

Au 31 décembre 2023, 100% du versement a été reconnu en produit, il n'y a eu aucun produit en 2024

14.3 : Reprises sur amortissements et provisions

Reprise sur amortissements et provisions

- Une reprise pour garantie à hauteur de 32 000 €.

14.4 : Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

Charges externes (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Déplacements, Missions et Réceptions	1 059 633	935 508
Achats de fournitures	700 914	504 377
Locations immobilières / mobilières	1 449 796	1 328 977
Rémunérations Interm. Honoraires	3 114 329	3 047 911
Publicité, Relations extérieures	312 278	266 436
Transports sur achats	214 864	19 056
Sous-traitance, études et recherches	509 495	385 105
Entretien et réparation	547 846	791 272
Frais postaux et télécommunications	116 147	81 107
Primes d'assurances	210 208	170 035
Personnel intérimaire	1 832 310	1 884 767
Autres charges	66 524	49 123
Total	10 134 344	9 463 675

Impôts et taxes

Les impôts et taxes correspondent principalement à la taxe d'apprentissage et à la formation continue, TVTS, ainsi qu'aux impôts fonciers.

Frais de personnel

Frais de personnel (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	9 744 816	7 409 346
Charges sociales	4 028 204	2 934 861
Total	13 773 020	10 344 207

Autres charges

Les autres charges correspondent principalement aux jetons de présences pour 91k€.

14.5 : Autres produits

Les autres produits sont non significatifs au 31 décembre 2024.

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs essentiellement au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 1 174 079€ en 2024
- 940 241€ en 2023

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2024 à 97,1 M€. Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux intermédiaire en vigueur en France, soit 25%.

Note 18 : Parties liées

Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents). Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des mandataires sociaux (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations fixes dues	300	205
Rémunérations variables dues	156	87
Avantages en nature	2	26
Garantie sociale de chômage	27	13
Jetons de présence	130	116
TOTAL	615	450

Note 19 : Engagements donnés et reçus

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des deux exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES		31/12/2024	31/12/2023
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 60/67 ans		
Conventions collectives	SYNTEC - bureaux d'études		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,35%	3,20%	
Table de mortalité	INSEE 2022	INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%	
Taux de turn-over	Faible	Faible	
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %		

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des engagements	450 444	304 691

19.2 Baux commerciaux

Locations immobilières : charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2024 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de l'exercice 2024 (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation (TTC)	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail commercial MOISSY 2	15/04/2021	15/04/2030	449 690	449 690	2 248 450
Bail commercial ARCUEIL	01/03/2022	01/03/2028	282 574	282 574	1 130 297

19.3 Garanties données et reçues

Garanties reçues

La société ne bénéficie pas de garanties reçues au 31 décembre 2024.

Garanties données

Le 12 avril 2021, la Société a signé avec le groupe Prologis France IX EURL un bail de 9 ans pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé au sein de l'immeuble portant la dénomination « Moissy I DC2 », au Parc de Chanteloup 2000, RD N°57, 77550 Moissy Cramayel. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti un dépôt de garantie à hauteur de 113 K€ versé au cours de l'exercice 2021.

19.4 Engagements liés aux contrats

- **Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING**

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un premier accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe LINDE MATERIAL HANDLING pour une durée de trois ans.

LINDE MATERIAL HANDLING, leader européen de la manutention, fait partie du Groupe KION GROUP AG et est la maison mère de FENWICK, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et LINDE MATERIAL HANDLING développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et LINDE MATERIAL HANDLING ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de LINDE MATERIAL HANDLING en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- Dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- Dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent directe de Linde.

En outre, dans le cas où LINDE céderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

À la suite des succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été signée en mai 2017 au niveau de KION GROUP AG pour une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans). Un avenant à ce contrat a été signé en septembre 2019, améliorant notamment les conditions de paiements sous forme d'acompte versés à la commande plus élevés. Le contrat a été renouvelé en mai 2022 pour une période de 4 ans.

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre	Exercice 2024	Exercice 2023
Cadres	116	107
Non cadres	37	32
Total effectifs moyens au 31 décembre*	153	139

* Hors mandataires sociaux

Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 22 : Tableau des filiales et participations

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention	monnaie
BALYO INC	USA	100%	USD
BALYO APAC	SINGAPORE	100%	SGD

Nom	Capitaux propres au 31 déc. 2024	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2024	Résultat au 31 déc. 2024	Valeur des titres (€)
BALYO INC	(12.299.633)	15.404.948	2.014.211	156.189
BALYO APAC	(3.630.872)	2.840.930	443.128	31.939

Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2024			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	48	19%		0%
DELOITTE	202	81%	19	100%
Total des honoraires	250	100%	19	100%
Total annuel	269			

**HONORAIRES DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
(Montants en K€)**

	Exercice 2023			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	36	23%		0%
DELOITTE	118	77%		0%
Total des honoraires	154	100%	-	0%
Total annuel	154			